

Conditions générales de vente pour les réservations de groupe pour Rulantica (état 03/2023)

1. Champ d'application

- (1) Les présentes conditions générales de vente (ci-après : CGV) s'appliquent à tous les contrats relatifs aux réservations de groupe pour des billets d'entrée à Rulantica, conclus via notre formulaire de contact disponible sur www.rulantica.fr/groupe, ou sur www.rulantica.fr/scolaire (ci-après, site Internet) entre Europa-Park GmbH & Co Mack KG, Europa-Park-Straße 2, D-77977 Rust (ci-après « Europa-Park » ou « nous ») et le client (ci-après « client » ou « vous »). Les présentes CGV s'appliquent indépendamment de votre statut de consommateur, d'entrepreneur ou de commerçant.
- (2) Le client est considéré comme un consommateur dans la mesure où l'achat des billets ne peut pas être imputé à l'activité de son entreprise ou à l'exercice d'une activité professionnelle indépendante (art. 13 du code civil allemand). En revanche, est considérée comme entrepreneur, toute personne physique ou morale, ou toute société de personnes dotée de la capacité juridique, qui en concluant ce contrat agit dans le cadre de l'activité de son entreprise ou de l'exercice de son activité professionnelle indépendante (art. 14 du code civil allemand).
- (3) Une réservation constitue une réservation de groupe, dès lors qu'un minimum de 20 personnes se sont regroupées pour acheter ensemble des billets afin de visiter le parc aquatique de Rulantica. Les dispositions propres à la réservation de groupe s'appliquent donc uniquement si toutes les personnes constituant ledit groupe entrent ensemble dans le parc. Si les billets ne sont pas réservés par l'intermédiaire d'une société, mais par des personnes physiques, ce sont alors les dispositions relatives à la société de droit civil qui s'appliquent.
- (4) Une réservation de groupe scolaire requiert qu'au moins 10 élèves d'une classe achètent ensemble les billets donnant accès à l'univers aquatique Rulantica. Les conditions pour la réservation de groupe scolaire s'appliquent uniquement si tous les élèves arrivent en même temps, en groupe. Si les billets ne sont pas réservés par une entreprise mais qu'il s'agit de personnes physiques, les directives relatives à la société de droit civil s'appliquent. La réservation de groupe scolaire est valable uniquement pour les sorties officielles des écoles primaires et secondaires sur présentation d'une attestation scolaire à l'entrée de Rulantica.
- (5) Tous les accords convenus entre vous et notre société dans le cadre du présent contrat découlent notamment des présentes conditions de vente, ainsi que des descriptions des produits, de la confirmation de la commande et de la notification de notre acceptation.
- (6) C'est la version des CGV en vigueur lors de la conclusion du contrat qui est déterminante.
- (7) Aucune disposition différente du client ne sera prise en compte. Ceci s'applique également en l'absence d'une opposition expresse de notre part à leur intégration.

2. Conclusion et langue du contrat

- (1) La présentation et la promotion des billets sur notre site Internet ne constitue pas une offre imposant la conclusion d'un acte d'achat.
- (2) La commande de billets pour un groupe s'effectue via notre formulaire de contact sur www.rulantica.fr/groupe, ou sur www.rulantica.fr/scolaire s'il s'agit d'un groupe scolaire, en fournissant une adresse du client. La demande de réservation signifie que vous nous proposez de vous engager fermement dans la conclusion d'un contrat avec nous.
- (3) Avant l'envoi de sa commande via le formulaire de contact, le client peut constater ses éventuelles erreurs de saisie en relisant attentivement les informations qui sont affichées sur son écran.
- (4) Nous confirmerons immédiatement par e-mail la réception de la commande que vous nous aurez adressée via notre formulaire de contact, sans que cela constitue alors un engagement de notre part. Un tel e-mail ne constitue pas encore une acceptation ferme et définitive de votre commande, à moins que notre acceptation n'y soit formulée en plus de la simple confirmation de réception.
- (5) Nous pouvons accepter votre proposition en vous adressant une confirmation de commande après réception de votre commande. Le contrat est réputé conclu au moment de la transmission de la confirmation de commande. Les billets vous seront remis sur place.
- (6) Si une réservation ne devait pas être possible le jour souhaité, nous nous abstenons alors de vous envoyer une déclaration d'acceptation. Dans ce cas, aucun contrat ne sera conclu. Vous en serez aussitôt informé(e).
- (7) Dans le courriel de confirmation, nous adressons au client l'intégralité du contenu textuel du contrat (comprenant la commande, les CGV et la confirmation de commande) sur un support de données durable. Le contenu textuel du contrat sera enregistré dans le respect des dispositions légales en matière de protection des données.
- (8) La langue utilisée pour la conclusion du contrat est l'allemand, si celle-ci n'a pas été engagée à partir d'un formulaire de contact en langue anglaise ou française. Dans ces autres cas, la conclusion du contrat intervient alors dans la langue correspondante.

3. Objet du contrat

- (1) L'objet du contrat est l'achat de billets permettant au groupe d'accéder à notre parc aquatique Rulantica.
- (2) L'étendue et les conditions des prestations attachées à chaque billet sont définies dans les descriptions des produits figurant sur le site Internet.
- (3) Par ailleurs, l'accès aux et l'utilisation des installations du parc aquatique sont régis par le règlement du parc et de la baignade, qui peut être consulté sur www.rulantica.fr/reglement-de-baignade et sur le site même du parc.
- (4) L'accès du groupe au parc aquatique n'est possible que sur présentation des billets en cours de validité, et conformément aux dispositions définies au point 1 (3) ou point 1 (4) des présentes CGV.
- (5) La visite du parc aquatique à un tarif réduit est possible uniquement si le motif de la réduction accordée est toujours valable au moment de la visite et peut être attesté à l'accueil du parc. Dans le cas contraire, le droit de visiter le parc aquatique ne pourra être exercé que si le client règle la différence entre le tarif réduit et le tarif normal.

4. Droit de rétractation

- (1) Si vous êtes un consommateur (c'est-à-dire une personne physique dont l'objet de la commande est sans lien avec l'activité de son entreprise ou l'exercice d'une profession indépendante), conformément aux dispositions légales, vous disposez d'un droit de rétractation.
- (2) Un droit de rétractation ne peut cependant être octroyé pour les contrats de vente à distance prévoyant la fourniture de services en rapport avec des activités de loisirs, si ledit contrat prévoit une date ou une période spécifique pour la fourniture des prestations (§ 312g al. 2 ph. 1 n° 9 du code civil allemand). Les billets achetés en ligne et réservés pour une date ou une période particulière (par exemple une saison) ne sont donc pas soumis au droit de rétractation. Veuillez noter que le droit de rétractation exposé ci-après s'applique uniquement pour l'achat de billets dont la validité n'est pas limitée à une date ou une période spécifique.
- (3) Par ailleurs, le droit de rétractation est régi par les dispositions figurant de façon détaillée dans les informations apportées au verso concernant le droit de rétractation.

5. Conditions d'annulation et de rétractation

- (1) Par principe, toute annulation de commande doit se faire par écrit.
- (2) Pour les réservations de groupe, les annulations peuvent être effectuées sans frais jusqu'à 14 jours avant la date réservée pour la visite. Jusqu'à cette date, il est possible de réduire le nombre des billets réservés ou d'annuler l'intégralité de la réservation de groupe. Après expiration de ce délai, les annulations ne sont possibles que sur demande et à titre de geste commercial.
- (3) En cas d'annulation, les éventuels paiements déjà effectués font l'objet d'un remboursement.

6. Prix, conditions de paiement, réserve de propriété

- (1) En l'absence d'autres accords conclus entre les parties, ce sont les prix affichés le jour de la conclusion du contrat sur notre site Internet à la page www.rulantica.fr/groupe, ou www.rulantica.fr/scolaire qui s'appliquent, respectif au jour de la réservation.
- (2) Tous les prix figurant sur notre site Internet sont indiqués en valeur brute, c'est-à-dire y compris la TVA en vigueur.
- (3) Le paiement est dû après écoulement du délai d'annulation, et au plus tard le jour de la visite lors du retrait des billets, si aucune autre disposition n'a été convenue. Le paiement s'effectue sur place par carte de crédit, carte de débit, ou en espèces. Les options de paiement vous seront indiquées au cours du processus de la commande, avant l'envoi de celle-ci.
- (4) En tant que client, vous ne disposez d'un droit de compensation qu'avec des créances juridiquement établies, non contestées, ou ayant fait l'objet d'une reconnaissance écrite de notre part. En outre, vous ne pouvez exercer un droit de rétention que dans la mesure où votre créance découle de la même relation contractuelle.

7. Frais d'envoi, conditions de livraison et d'exécution

Dans la mesure où un envoi a été expressément convenu dans un cas exceptionnel, des frais d'envoi de 3,50 EUR sont facturés en cas d'envoi des billets par la poste. En cas d'envoi des billets par e-mail, les frais d'envoi sont gratuits.

8. Garantie et responsabilité

- (1) En cas de défauts, vous bénéficiez des droits de garantie légaux.
- (2) Sans préjudice des droits de garantie de l'al. (1), nous ne sommes tenus de verser des indemnités que dans le cadre stipulé aux lettres a) à c) :
 - (a) sans restriction, en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique, à la santé et/ou en cas de non-respect de garanties, ainsi que pour des dommages causés intentionnellement ou relevant d'une grave négligence ;
 - (b) dans les cas relevant de la responsabilité du fait des produits conformément aux dispositions de la loi qui s'y rattache ;
 - (c) en cas de manquement à des obligations contractuelles essentielles en raison d'une négligence légère, notre responsabilité en matière d'indemnisation ne pourra être engagée que dans la limite de l'étendue du dommage habituellement prévisible sur la base des circonstances que nous connaissons au moment de la conclusion du contrat. Sont considérées comme essentielles, les obligations contractuelles fondamentales qui jouent un rôle déterminant dans la conclusion de votre contrat, et dont on est en droit d'attendre le respect ;
- (3) Pour le reste, toute responsabilité de notre part en matière d'indemnisation, pour quelque raison que ce soit, est exclue.
- (4) Concernant les cas stipulés à l'al. 2 lettre c), les droits à des indemnités pour dommages et compensation de frais supportés par le client s'éteignent après douze mois. Le délai de prescription commence à s'écouler conformément à l'art. 199 du code civil allemand.
- (5) Dans la mesure où notre responsabilité est exclue conformément aux présentes dispositions, cela vaut également pour la responsabilité de nos organes, de nos auxiliaires et agents d'exécution, notamment celle de nos collaborateurs.

9. Plateforme de règlement en ligne des litiges, participation à la procédure de règlement des litiges

- (1) La Commission européenne fournit une plateforme pour le règlement en ligne des litiges (RLL). Cette plateforme doit servir de médiateur pour le règlement amiable de litiges se rapportant à des obligations contractuelles découlant de contrats de vente et de services en ligne. On peut accéder à la plateforme sur <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.
- (2) Nous n'avons pas l'obligation de participer à une procédure de règlement des litiges devant une instance d'arbitrage pour consommateurs, et nous avons décidé de ne pas y participer volontairement.

10. Droit applicable, compétence juridictionnelle et disposition finale

- (1) C'est la loi de la République fédérale d'Allemagne qui s'applique, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente. Ce choix de loi ne s'applique que dans la mesure où il ne porte pas préjudice à l'application de dispositions légales obligatoires pour la protection des consommateurs, qui sont en vigueur dans le pays où les consommateurs résident habituellement au moment de leur commande.
- (2) La compétence juridictionnelle exclusive est celle dont dépend notre siège social. En revanche, si vous avez acquis votre droit d'entrée en tant que consommateur résidant habituellement dans l'UE, ce sont les dispositions légales applicables à ce statut qui s'appliqueront pour déterminer la compétence juridictionnelle. Contractuellement, il est convenu que Rust constitue le lieu de réalisation de la prestation et du paiement.
- (3) Si l'une des dispositions des présentes conditions générales et des conventions conclues ultérieurement était ou devenait sans effet, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée.

Information concernant le droit de rétractation

Droit de rétractation :

Vous disposez du droit de résilier ce contrat sans indication de motif dans un délai de quatorze jours.

Le délai de rétractation dure quatorze jours à compter du jour où vous-même, ou un tiers autre que le transporteur que vous aurez désigné, aurez/aura pris possession des produits.

Pour exercer votre droit de rétractation, vous devez nous informer (Europa-Park GmbH & Co Mack KG, Europa-Park-Straße 2, 77977 Rust, fax : +49 7822 77-14205, téléphone : +49 7822 77-6655, e-mail : info@rulantica.de) de votre décision de vous rétracter de ce contrat au moyen d'une notification explicite (par ex. par courrier postal, fax ou e-mail). À cette fin, vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation joint, lequel n'a cependant aucun caractère obligatoire.

Afin de vous assurer du respect du délai de rétractation, il vous suffit d'envoyer la notification de rétractation avant l'expiration dudit délai de rétractation.

Conséquences de la rétractation :

En cas de rétractation du présent contrat, nous sommes tenus de vous rembourser toutes les sommes que vous nous avez déjà versées, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires résultant de votre choix d'un type de livraison différent du mode de livraison standard le moins cher que nous proposons), ce dans les plus brefs délais, et au plus tard quatorze jours à compter de la date de réception de la notification de l'exercice de votre droit de rétractation du présent contrat. Nous utiliserons le même mode de paiement que celui que vous avez utilisé lors de la transaction initiale pour procéder au remboursement, sauf autre convention expressément conclue entre nous. En aucun cas, vous n'aurez à supporter de frais du fait de ce remboursement. Si vous deviez avoir demandé que la prestation commence pendant le délai de rétractation, nous vous demanderons alors de régler un montant proportionnel correspondant à la part de prestation déjà fournie par rapport à l'ensemble des prestations prévues dans le cadre du contrat, et calculé à la date à laquelle vous nous aurez informés de votre volonté d'exercer votre droit de rétractation sur le présent contrat.

Fin de l'information sur le droit de rétractation

Modèle de formulaire de rétractation

Si vous souhaitez vous rétracter du présent contrat, veuillez remplir ce formulaire et nous le renvoyer.

Europa-Park GmbH & Co Mack KG
Europa-Park-Straße 2
77977 Rust
Allemagne

Téléphone : +49 7822 77-6655
Fax : +49 7822 77-14205
E-mail : info@rulantica.de

Par la présente, je me rétracte du contrat conclu

dans le cadre de l'achat des produits / services suivants (*)

Commande en date du _____

reçue le _____

Nom du/des consommateur(s) _____

Adresse du/des consommateur(s) _____

Signature du/des consommateur(s) (uniquement en cas de notification sur papier)

Date

(*) Barrer les mentions inutiles.